

La Rochelle, le 17 mars 2020

Les services de l'État en Charente-Maritime adaptent leurs modalités d'accueil du public Coronavirus – COVID-19

Face à l'accélération de la propagation du coronavirus COVID-19, le président de la République a annoncé des règles strictes pour lutter contre la propagation du virus et sauver des vies. Partout sur le territoire français, seuls restent autorisés les trajets indispensables. Le président de la République a décidé que les services publics essentiels à la vie de nos concitoyens devaient néanmoins demeurer accessibles.

Les services de l'État en Charente-Maritime sont fortement mobilisés pour garantir la continuité de ces services publics essentiels. Tous les accueils physiques du public des administrations de l'État sont désormais fermés, à l'exception des brigades de gendarmerie et commissariats de police qui assurent un accueil restreint.

Les administrations ont pris les dispositions suivantes :

PREFECTURE ET SOUS-PREFECTURES

L'accueil physique du public, y compris des ressortissants étrangers, pour les titres de séjours et de voyage est suspendu à la préfecture (cité administrative Duperré et site Réaumur) et dans les sous-préfectures à compter du mardi 17 mars 2020. Les points d'accès numériques en préfectures et sous-préfectures sont également fermés.

Par ailleurs, toutes les enquêtes publiques administratives en matière d'environnement et d'installations classées qui avaient pu être annoncées par voie d'avis dans la presse sont reportées jusqu'à nouvel ordre.

Vos contacts :

1. Pour toutes questions, il est possible d'adresser votre demande aux adresses mails suivantes :

- pref-etrangers@charente-maritime.gouv.fr (pour les demandes de titres de séjours) et prefecture@charente-maritime.gouv.fr pour toutes autres démarches
- entreprise-17@charente-maritime.gouv.fr pour les entreprises de Charente-Maritime confrontées à des difficultés de mises œuvre des dispositifs d'aide dans le contexte du coronavirus
- En sous-préfectures : sp-rochefort@charente-maritime.gouv.fr
sp-jonsac@charente-maritime.gouv.fr
sp-saintes@charente-maritime.gouv.fr
sp-saint-jean-d-angely@charente-maritime.gouv.fr

2. Pour vos démarches administratives :

<https://www.service-public.fr/> et <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

FORCES DE SECURITE ET DE SECOURS

Police et Gendarmerie

Les missions d'intervention au profit de la population, à partir du numéro d'appel d'urgence **17**, continueront à être assurées.

L'accueil du public en brigade de gendarmerie et commissariats de police est maintenu mais restreint, ainsi certaines démarches pourront être orientées vers les services numériques en ligne ou si elles ne sont pas urgentes être reportées.

Les brigades de proximité dont les locaux ne permettent pas la mise en œuvre des mesures barrière recevront uniquement sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre.

Pour les situations les plus sensibles, vous continuez à être reçus par les fonctionnaires de police et militaires de gendarmerie dans les commissariats et des brigades dont vous dépendez.

Vos démarches par internet :

- déposer une pré-plainte pour une atteinte aux biens ou une discrimination dont l'auteur est inconnu : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- signaler des violences sexuelles ou sexistes : <https://www.service-public.fr/>
- signaler un contenu ou un comportement illicite sur internet : www.internet-signalement.gouv.fr
- signaler une fraude à la carte bancaire : <https://www.service-public.fr/>
- victime d'une escroquerie : 0806 806 817
- signaler une malveillance sur internet : www.cybermalveillance.gouv.fr
- signaler un changement de comportement d'une personne pouvant conduire à sa radicalisation : 0800 005 656 ou www.interieur.gouv.fr
- victime d'un contentieux commercial : www.economie.gouv.fr

Avec la Brigade Numérique, et en cas de situations non-urgentes uniquement, vous pouvez contacter un gendarme, 24h/24 et 7j/7, depuis chez vous, avec votre ordinateur ou votre téléphone portable. <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

SDIS

Pour toutes urgences nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers, composez le **18**.

AGENCE REGIONALE DE SANTÉ

Pour toutes questions, non médicales, relatives à l'épidémie de coronavirus **0800 130 000**.

Le site d'information de référence sur la situation sanitaire : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Particuliers : vous pouvez contacter les services des impôts des particuliers et les trésoreries par téléphone ou par mél (numéros présents sur les avis et factures) ou prendre un rendez-vous sur le site impôts.gouv.fr (depuis votre espace sécurisé ou via la rubrique « contact »).

Entreprises : pour obtenir un report ou un délai de paiement, contactez votre SIE. Si vous souhaitez obtenir un plan de règlement pour l'ensemble de vos dettes fiscales et/ou sociales :

Contact : ddfip17.pgp.actioneconomie@dgfip.finances.gouv.fr Tél : **05 46 50 44 59**

Pour toutes autres questions : ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr

Le site national : <https://www.economie.gouv.fr/>

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE CHARENTE-MARITIME (DSDEN)

Pour toutes questions relatives à la continuité pédagogique : **05 16 52 68 09** et par courriel

DASEN17@ac-poitiers.fr et <http://www.ac-poitiers.fr/pid36533/dsdn-charente-maritime.html>

Sites nationaux : <https://www.education.gouv.fr/> et <https://www.cned.fr/>

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

Pour toutes les questions relatives à :

- l'urbanisme, l'aménagement, les risques, la gestion de crise, la sécurité routière, les transports et l'éducation routière : ddtm-uardd@charente-maritime.gouv.fr
- la transition écologique et les SIG : ddtm-scte@charente-maritime.gouv.fr
- le logement, l'habitat et la construction : ddtm-plds@charente-maritime.gouv.fr
- la politique agricole commune, les aides économiques agricoles, le foncier, la préservation des espaces, les calamités agricoles : ddtm-adst@charente-maritime.gouv.fr
- l'environnement, la gestion de l'eau, la chasse et la forêt : ddtm-ebdd@charente-maritime.gouv.fr
- la gestion du domaine public maritime : ddtm-sl@charente-maritime.gouv.fr
- Police en mer et sur le littoral, navigation professionnelle, navigation de plaisance, conchyliculture (ostréiculture, mytiliculture), suivi sanitaire des coquillages, pêche de loisir (à pied, en navire,...), mérite Maritime, navires abandonnés, épaves, Capitainerie des ports de Rochefort et Tonnay Charente : ddtm-dmldd@charente-maritime.gouv.fr
- les documents d'urbanisme : ddtm-directeur@charente-maritime.gouv.fr
- pour tout autre sujet : ddtm-directeur@charente-maritime.gouv.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (DDCS)

Pour toutes les questions relatives à l'accueil collectif des mineurs, à l'accueil et l'hébergement d'urgence : ddcs-directeur@charente-maritime.gouv.fr



Communiqué de Presse

[@Prefet17](#) | [/Préfet de la Charente-Maritime](#) | www.charente-maritime.gouv.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

La permanence consommation de la DDPP est suspendue.

Pour toutes questions relatives à la certification export et aux alertes alimentaires : ddpp@charente-maritime.gouv.fr

UNITE DEPARTEMENTALE DE LA DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (UD DIRECCTE)

- Pour les questions relatives au maintien dans l'emploi dans les entreprises par le dispositif du chômage partiel, simplifié et renforcé : na-ud17.activite-partielle@direccte.gouv.fr ainsi que na-ud17.direction@direccte.gouv.fr

- Pour l'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises : www.mediateur-des-entreprises.fr

UNITE DEPARTEMENTALE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (UD DREAL)

Pour les questions urgentes sur les installations classées : ud-17-79.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

VOS AUTRES CONTACTS DANS LE DEPARTEMENT :

CAF pour toutes les questions relatives à la garde des enfants de moins de 3 ans : <https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/macaf/contactermacaf#/contactcaf>

Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/> ou par téléphone au 3949

Chambre agriculture : <https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/>

CCI La Rochelle : <https://www.larochelle.cci.fr/> et <https://www.rochefort.cci.fr/>

CMA : <https://www.cm-larochelle.fr/>

Pour toutes questions relatives au coronavirus, un numéro vert national est accessible 24h/24 au 0800 130 000 (appel gratuit)